



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1917 • Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

Amitié et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre

Commission Nationale d'Action Civique et de Mémoire (CNACM).

Communiqué

Offre mémorielle, réalisation de Missions d'Intérêt Général (MIG) du Service National Universel (SNU), citoyenneté et nouvelle mémoire combattante.

Dans son communiqué en date du **13 Janvier 2021**, la **CNACM demandait** aux adhérents des fédérations et associations locales de l'UNC **d'inciter les jeunes** de 15 à 16 ans de leur voisinage, de leur entourage et de leurs familles, à **rejoindre le SNU**, dans le cadre du recrutement de **25 000 volontaires** au titre de l'année 2021 (dite **cohorte 2021***).

*la cohorte est le terme consacré pour désigner le contingent annuel de jeunes SNU. Pour information, les **inscriptions pour les jeunes** sont possibles jusqu'au **20 Avril 2021**. La **1° phase**, dite de cohésion est prévue du **21 Juin au 02 Juillet 2021**.

Malgré la pandémie et ses conséquences sur la vie au quotidien, les préparatifs pour accueillir se mettent en place.

Dans le cadre de cette préparation, il est procédé, à la recherche d'**offres mémorielles** permettant de sensibiliser ces jeunes à la **citoyenneté (1° phase du SNU)** et de répertorier de possibles **Missions d'Intérêt Général (MIG) (2° phase du SNU)** dans le domaine de la **Mémoire** (Cf. articles sur le SNU dans la VDC).

En vue d'obtenir un résultat concret, il est demandé aux **fédérations et associations** – en mettant à profit cette période de confinement obligatoire - de **réfléchir, concevoir et proposer de tels projets adaptés au contexte local**.

Ils sont à **élaborer en liaison** avec la Délégation Militaire Départementale (**DMD**) et (ou) les services de l'**ONAC/VG*** de chaque département qui assurent le volet "mémoire" du SNU, et sont en mesure de conseiller au mieux, en fonction des spécificités locales et des programmations au niveau national.

Malgré les difficultés apparentes pour entrer en contact avec ces organismes - générées par les conditions sanitaires du moment – un effort d'investissement personnel ou collectif est demandé à toutes et à tous.

*Dans bon nombre de départements, l'UNC est présente au sein du **Conseil Départemental des Anciens Combattants, victimes de guerre et de la mémoire de la Nation (CDAC)**, au sein des **commissions mémoire et solidarité**. (cf. document CNACM : UNC, CNACM, CDAC, ONAC/VG Politique mémorielle nationale et thèmes de mémoire pour l'année 2021 du 13/12/2020).

La **CNAC incite tous les adhérents de l'UNC** à consacrer de leur temps et de leurs énergies à la **mise en œuvre de tels projets** et à s'investir aussi – autant que faire se peut - dans l'**encadrement des jeunes du SNU**, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Ainsi **contribueront ils à la construction de la citoyenneté chez ces jeunes** et à la **concrétisation d'une nouvelle mémoire combattante de l'UNC** (cf. déclaration d'action civique de la CNACM 2021, présentée à l'AG du 29 Mai 2021).

Pour de plus amples explications ou renseignements, ci-joint - à titre d'exemple - le site de la préfecture des Hautes Alpes.

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/tout-savoir-sur-le-service-national-universel-2021-a7723.html>

En cas de difficultés majeures, la **CNACM** est à même de vous conseiller utilement dans la limite de ses possibilités.

La **CNACM** souhaiterait être destinataire de toutes concrétisations de projets menés à bien par les fédérations et associations, afin d'en informer la **Direction du Patrimoine du Ministère des Armées (DPMA)** qui pilote ce dossier.

Jean-François CALCET
Président de la CNAC
toussaintcalcet@gmail.com

Paris, le 8 avril 2021